

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

## Pièces à fournir :

- > Fiche de renseignements remplie
- livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- carnet de santé avec les vaccins à jour\*
- > justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...) de moins de 3 mois
- en cas de divorce avec jugement, copie dudit jugement

## Si vous êtes hébergés il faut également :

- Une attestation d'hébergement de l'hébergeur
- Une pièce d'identité de l'hébergeur
- > Justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...) de l'hébergeur

Si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école, **un certificat de radiation** sera à remettre à la nouvelle école.

A noter que nous sommes susceptibles de vous demander de fournir d'autres documents au vu de votre situation.

\*Selon l'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017, les vaccinations suivantes sont obligatoires, pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sauf contre-indication médicale reconnue: Antidiphtérique, Antitétanique, Antipoliomyélitique, contre la coqueluche, infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de sérogroupe C, rougeole, oreillons, rubéole.

Mail du service : <a href="mailto:education@roissyenbrie77.fr">education@roissyenbrie77.fr</a>